

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 1 – Commande  
publique

Sous-domaine : 1.1 –  
marchés publics

Objet : reprise allées des  
cimetières - résultats  
consultation et attribution

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
21/06/2024

Date de publication de la  
présente délibération :

**27 JUIN 2024**

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt six du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Absent : Mr BONDOUI Régis,

Secrétaire de séance : Mr RIVIERE Philippe

Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu le budget 2024 et l'ouverture de crédits,  
Vu la procédure de consultation,  
Sur rapport de la commission d'appel d'offres en date du 12 juin,

Mr le Maire propose d'attribuer les travaux de reprise des allées des cimetières St Pierre d'Alzonne et St Laurent à l'entreprise S2GP, pour un montant de :

- Cimetière de St Laurent : 24.069,60 € HT
- Cimetière de St Pierre d'Alzonne : 55.532,60 € HT.

Les travaux seront réalisés dans le courant des mois de septembre et octobre 2024.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr le Maire telle que préciser ci-dessus.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe Pradel, maire, le 27 juin 2024